



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2020-2021

BR/ts

P.V. REGL 14

Commission du Règlement
Procès-verbal de la réunion du 22 juin 2021

Ordre du jour :

1. Adoption du projet de procès-verbal du 15 juin 2021
2. 7499 Proposition de modification du Règlement de la Chambre des Députés visant à insérer un registre de transparence dans le Règlement de la Chambre des Députés
 - Désignation d'un rapporteur
 - Examen et adoption d'un projet de rapport
3. Divers

*

Présents : Mme Diane Adehm, M. Guy Arendt remplaçant Mme Simone Beissel, M. Carlo Back, M. André Bauler, M. Gilles Baum, M. Sven Clement, M. Mars Di Bartolomeo, Mme Stéphanie Empain remplaçant Mme Djuna Bernard, M. Georges Engel, M. Léon Gloden, Mme Martine Hansen, Mme Josée Lorsché, Mme Octavie Modert, M. Roy Reding, M. Marc Spautz

Mme Myriam Cecchetti, observateur délégué

M. Benoît Reiter, secrétaire général adjoint
M. Max Agnes, Administration parlementaire

Excusées : Mme Simone Beissel, Mme Djuna Bernard
Mme Clémence Janssen-Bennynck, Administration parlementaire

*

Présidence : M. Roy Reding, Président de la Commission

*

1. Adoption du projet de procès-verbal du 15 juin 2021

Le projet de procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. 7499 Proposition de modification du Règlement de la Chambre des Députés visant

à insérer un registre de transparence dans le Règlement de la Chambre des Députés

M. le Président Roy Reding est désigné comme rapporteur de la présente proposition de modification.

Le président-rapporteur constate que, suite à la dernière réunion du 15 juin, le texte de la proposition de modification a trouvé l'accord de tous les groupes et sensibilités politiques. M. Roy Reding présente le projet de rapport qui est adopté à l'unanimité.

La commission propose de retenir le modèle de base comme temps de parole.

3. Divers

M. Mars Di Bartolomeo informe la Commission du Règlement que la Commission des institutions vient d'examiner le tableau des modifications législatives et réglementaires à réaliser dans le cadre des différentes propositions de modification de la Constitution. Il appartiendra à la Commission du Règlement de faire le nécessaire en ce qui concerne le Règlement de la Chambre des Députés.

Luxembourg, le 25 juin 2021

Le Secrétaire général adjoint,
Benoît Reiter

Le Président de la Commission du Règlement,
Roy Reding